



Troisième réunion de l'Assemblée départementale 2022

Le Département aux côtés des Auboisiens et notamment des plus fragiles

Au cours de cette session, le Département a choisi de mettre un coup d'accélérateur dans le domaine des solidarités.

Dans un contexte où le lien social est dégradé par un contexte complexe (crise sanitaire, guerre en Ukraine et inflation), la collectivité donne une impulsion pour soutenir les Auboisiens à travers :

- une nouvelle dynamique pour la politique départementale en faveur de l'insertion vers l'emploi,
- des premières orientations en matière de soutien au bénévolat,
- une antenne de la Technopole de l'Aube en centre-ville sur le site de Beurnonville, propriété du Département,
- une revalorisation des aides aux foires et aux manifestations.

Le Département déploie également des actions en matière de protection de la nature avec la mise en place de fauchage raisonné sur les bords des routes départementales.

1| Le Département de l'Aube, chef de file des solidarités, renforce sa politique insertion

Dans le domaine de l'insertion, le Département agit sur de nombreux fronts. Il porte notamment le **Pacte territorial pour l'insertion** (PTI) qui définit la politique d'accompagnement social et professionnel pour 2019-2023. Aujourd'hui, le Département lance une **nouvelle feuille de route en faveur de l'insertion**. En musclant son dispositif, l'objectif majeur reste le retour vers et dans l'emploi des bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active).

■ Une feuille de route insertion qui repose sur des actions concrètes

La nouvelle feuille de route de l'insertion cible trois publics :

- **les bénéficiaires du RSA** : mieux diagnostiquer leurs besoins pour mieux les accompagner,
- **les employeurs** : renforcer les mises en relation avec les bénéficiaires du RSA et sécuriser les recrutements sur le long terme,
- **les partenaires** : développer une offre de services cohérente à l'échelle du territoire.

Les grandes orientations de ce plan se déclinent sur trois axes :

- **accélérer le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA** avec : la mise en place d'un parcours obligatoire pour tous les primo-entrants, le soutien des travailleurs indépendants en difficulté, l'accompagnement des publics spécifiques qui rencontrent des freins à la reprise d'activité...
- **accompagner les entreprises** avec : la sensibilisation des employeurs à l'embauche de bénéficiaires du RSA, le renforcement des aides au recrutement, la préparation des employeurs à l'accueil de ces publics avec, par exemple, des périodes d'immersion, l'aide au maintien dans l'emploi...
- **agir sur la levée des freins socio-professionnels** avec : le soutien financier à la reprise d'activité, l'accompagnement autour du sport et du bien-être, des actions sur la mobilité, le numérique, la garde d'enfants, la maîtrise de la langue...

Le budget global que le Département consacre à l'insertion s'élève aujourd'hui à 68,7 M€ répartis comme suit :

- 62 M€ pour le versement des allocations RSA,
- 6,7 M€ pour le dispositif d'insertion.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle politique départementale en faveur de l'insertion, le Département souhaite investir 1 M€ complémentaire. Le financement sera assuré grâce aux économies liées à la baisse des allocataires du RSA.

■ **L'Aube, un territoire marqué par une forte proportion de bénéficiaires du RSA de longue durée**

Une évaluation globale du dispositif RSA de la Cour des comptes sortie en janvier 2022 a mis en évidence une augmentation de 45 % du nombre d'allocataires entre 2008 et 2018 au niveau national.

Dans l'Aube, au 30 avril 2022, on compte 11 000 bénéficiaires du RSA, dont 1 000 sont actuellement travailleurs indépendants (et peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique). Au total, c'est près de 18 725 Auboises qui vivent de cette allocation (bénéficiaire(s) et leur(s) enfant(s)).

Si la tendance est plutôt à la stabilité du nombre d'allocataires, 34 % d'entre eux sont dans le dispositif RSA depuis plus de 10 ans. C'est notamment vers ce public très éloigné du retour à l'emploi qu'il faut agir sur les nombreux freins sociaux et professionnels.

Point info : foyer allocataire personne(s) bénéficiaire(s), personne(s) vivant du RSA : quelles différences ?

- Le RSA est attribué à un foyer, qu'on appelle **foyer allocataire du RSA** et qui peut être composé d'une ou plusieurs personnes.
- Au sein de ce foyer vivent un ou deux adultes concernés par les actions d'insertion liées au RSA, ce sont les **bénéficiaires du RSA**.
- Ce ou ces bénéficiaires du RSA ont parfois des enfants vivant au sein du foyer. Ensemble, ils forment les **personnes vivant du RSA**.

2| Des premières orientations de soutien au bénévolat plus en adéquation avec la société actuelle

Au cœur d'une époque actuelle troublée (crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation), **les associations jouent plus que jamais un rôle essentiel en créant du lien social dans tous les domaines. Le Département est pleinement convaincu de ce rôle, c'est pourquoi il leur consacre chaque année près de 7 M€ de subventions.** Toutefois, une récente étude de France bénévolat a mis en lumière une crise du bénévolat, ou tout du moins une redéfinition profonde de ce milieu avec :

- un vieillissement des bénévoles,
- une inadéquation entre le souhait de s'engager autrement et les propositions des associations,
- des difficultés à fidéliser les bénévoles,
- des difficultés à les professionnaliser.

Pour accompagner au mieux ces changements, le Département souhaite définir une nouvelle politique départementale de soutien au bénévolat.

■ **Les axes de travail pour définir la politique de soutien au bénévolat**

- **valoriser l'implication des bénévoles** (mise en place d'une reconnaissance symbolique à destination des bénévoles impliqués ; des temps d'échanges avec le Département pour impliquer les bénévoles dans les politiques publiques...),
- **faciliter l'exercice de leurs missions**, notamment des dirigeants (organisation d'un guichet pour répondre aux questions et orienter vers les bons interlocuteurs ; des formations à destination des bénévoles ; des lieux d'échanges inter associatifs pour partager les bonnes pratiques et initier des coopérations...),
- **attirer de nouveaux bénévoles** (déploiement d'un outil pour mettre en relation les associations et les personnes qui souhaitent s'engager ; mettre en place des actions en direction des jeunes, des personnes âgées, des bénéficiaires du RSA et des personnes en situation de handicap...).

■ **Les principes d'intervention du Département auprès des associations**

Afin d'agir concrètement et de manière cohérente, le Département suivra des principes d'intervention clairs et précis :

- **subsidiarité et complémentarité** pour fédérer les initiatives et les solutions qui existent déjà,
- **ingénierie et animation** pour aider les associations à se professionnaliser,
- **interconnaissance et interconnexion** pour fédérer les associations en les faisant travailler sur des problématiques communes,
- **cohésion territoriale** pour s'intéresser à l'ensemble des bénévoles y compris en ruralité et mettre en place des actions et des outils qui correspondent au plus grand nombre,
- **innovation** pour soutenir les modèles associatifs innovants en adéquation avec les évolutions de la société.

■ Les prochaines étapes de la démarche

Le Département prévoit de co-construire cette nouvelle politique de soutien au bénévolat avec les acteurs locaux.

Plusieurs actions très concrètes vont être lancées prochainement :

- organisation de rencontres territoriales (états des lieux et besoins),
- lancement d'un questionnaire auprès des bénévoles et des associations,
- mise en place d'un groupe projet,
- création d'une mission dédiée à la mise en œuvre de cette politique au sein des services du Département.

3| Au fil des rapports ...

■ **Une nouvelle antenne de la Technopole de l'Aube au cœur de Troyes, sur le site Beurnonville, propriété du Département**

Les locaux de la Technopole de l'Aube, dont le développement se poursuit, sont désormais occupés dans leur quasi-totalité. Un phénomène loin de se tarir alors que le programme Plug & Start, qui soutient la création d'entreprises innovantes, vient de fêter ses 20 ans.

Pour soutenir le développement de la Technopole de l'Aube, le Département a identifié des espaces libres lui appartenant (820 m²) au sein de l'ex-caserne Beurnonville, situé sur le boulevard du 1^{er} RAM à Troyes, au cœur du centre-ville et proche de la gare. **Pour pouvoir mettre à disposition ces locaux à de nouvelles entreprises de la Technopole, la collectivité étend donc le dispositif d'aide en vigueur à ce nouveau site. Le montant de ces aides de minimis, attribué par le Département, serait de 88 500 € HT par exercice budgétaire.**

Depuis la réforme territoriale de 2015, la loi NOTRé ne permet plus aux Départements de mettre en œuvre des dispositifs de soutien à l'installation économique des entreprises ou au développement économique sur leur territoire. Seules les communes, les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) et les Régions disposent de cette compétence. Pour pouvoir aider les entreprises, le Département doit nécessairement avoir l'aval de la collectivité concernée et recevoir pour cela une délégation officielle de sa part.

En 2018, Troyes Champagne Métropole avait ainsi donné délégation au Département de l'Aube pour l'octroi d'aides à des entreprises sur le périmètre de la Technopole de l'Aube (Rosières-près-Troyes). Ce mécanisme a été reconduit jusqu'en 2025 et s'étend donc au site de Beurnonville.

Qu'est-ce qu'une aide de minimis ?

Les aides de minimis permettent à des personnes publiques d'apporter une aide financière aux entreprises s'installant ou se développant sur un territoire donné.

Compte-tenu du faible montant de ces aides, la Commission européenne considère qu'elles ne faussent pas la concurrence. Par ailleurs, le montant total des aides versées au titre de minimis est plafonné par entreprise.

■ La refonte du dispositif d'aide aux foires et manifestations locales

Parce qu'elles contribuent à l'attractivité du territoire aubois, l'Assemblée départementale soutient financièrement les foires et manifestations depuis 2010. Un dispositif d'aide qui n'a pas été refondu après le redécoupage des cantons.

Ainsi, pour percevoir l'aide de 400 € (une seule fois par an et par canton), la foire ou manifestation devait répondre à trois critères :

- valoriser des produits / savoir-faire locaux,
- offrir la gratuité,
- avoir un rayonnement cantonal / inter-cantonal

En 2022, le Département souhaite renforcer son soutien en mettant en place 3 montants de subventions forfaitaires attribuées en fonction du budget de la foire/manifestation :

- **Budget inférieur à 10 000 € : subvention de 500 €,**
- **Budget situé entre 10 0001 et 25 000 € : subvention de 1 000 €,**
- **Budget supérieur à 25 001 € : subvention de 1 500 €.**

Par ailleurs, il n'existera plus de limite du nombre de foires et manifestations locales soutenues par an et par canton.

Avec ce nouveau dispositif, le Département entend mieux accompagner ces temps forts des territoires qui sont essentiels au tissu social.

■ Du fauchage raisonné pour moins consommer et mieux respecter la biodiversité

Pour répondre aux exigences du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) co-écrit par l'Etat et la Région, le Département revoit sa politique de fauchage inchangée depuis 2009. Ce schéma définit les grands principes de préservation et d'amélioration des écosystèmes à prendre en compte dans l'aménagement du territoire. Les bords de routes, avec leurs dépendances vertes, sont ainsi des réservoirs de biodiversité qu'il faut protéger.

Jusqu'à présent, les agents des routes procédaient à trois coupes :

- une première coupe « de sécurité » avant fin mai,
- une deuxième coupe avant le 20 juillet,
- une troisième coupe « de rafraîchissement » et pour traiter les délaissés routiers non visibles avant fin novembre.

Le nouveau plan de fauchage, dont les principes sont écrits dans le Document d'orientation de fauchage, préconise de recourir le plus possible au fauchage tardif, c'est-à-dire après le cycle reproductif des plantes. Objectif : maintenir et développer des refuges pour la faune et la flore. Il s'agit pour le Département de concilier les enjeux de la sécurité des usagers de la route avec les enjeux écologiques pour :

- réduire les consommations de carburant et les émissions de CO2,
- favoriser la biodiversité.

Un bilan est d'ores et déjà prévu après une année d'expérimentation de cette nouvelle politique de fauchage.